

**CRISE.**

Le Coop de France Bétail et viande, dans un communiqué publié mi-septembre, estime que l'augmentation des coûts de production, combinée à des prix bas, « impacte de façon catastrophique la trésorerie des exploitations, alors que le niveau de revenu ces dernières années s'est fortement dégradé [...] Solidaires avec leurs adhérents, les entreprises coopératives d'aval sont prêtes à apporter leur appui, mais ne peuvent donner le ton d'une hausse des cours si elles ne sont pas accompagnées par l'ensemble des opérateurs. Ces hausses doivent en effet pouvoir se répercuter à la distribution avec l'appui du leader français de l'abattage bovin et de la totalité des entreprises. »

**CONCURRENCE.**

« Stop aux distorsions de concurrence ! Stop au dumping social allemand ! » Une pétition a été lancée mi-septembre par le « Collectif contre le dumping social en Europe », créé à l'initiative des filières bovines et porcines bretonnes (groupements de producteurs et industriels). Objectif : « Exiger du gouvernement français et de la Commission européenne l'arrêt des distorsions de concurrence dans l'UE et dénoncer le dumping social allemand qui détruit les élevages, l'emploi et la production de viande. »

**BRÉSIL.**

Le géant brésilien JBS veut divorcer de l'italien Luigi Cremonini, pour cause de manque de « transparence et de bonnes pratiques de gouvernance », selon une information publiée fin août, par Les Marchés. JBS vend les 50 % de participations acquises en décembre 2007, dans Inalca, le géant italien, détenu alors par Luigi Cremonini (notre édition de janvier 2008). Mi-août, JBS a aussi annoncé qu'il achetait la société belge Tolédo, qui livre les cuisines industrielles, la RHD et des grands industriels de l'Europe de l'Est (source Ubifrance).

**FCO. À partir du 2 novembre 2010, la vaccination des animaux destinés à rester en France pourra être pratiquée par les éleveurs**

Les animaux exportés devront toujours être vaccinés par un vétérinaire. Et, quoi qu'il en soit, la vaccination massive reste toujours d'actualité.



Les risques de réurgence de la FCO existent, en dépit de l'évolution favorable de la situation française.

Le 29 juin dernier, un accord, intervenu entre les représentants de la profession vétérinaire et ceux de la profession agricole, donne la possibilité aux éleveurs de vacciner eux-mêmes de leur cheptel. Concrètement, à partir du 2 novembre prochain, l'éleveur aura le choix, soit de vacciner lui-même, soit de confier cette vaccination à son vétérinaire. Cette nouvelle disposition concerne exclusivement les animaux destinés à rester en France. Pour les animaux destinés à l'exportation, l'obligation de la certification impose une vaccination par le vétérinaire sanitaire. Deux questions sont restées en suspens, note Coop de France, dans son analyse d'un accord qualifié d'« historique ».

Première question : ce cadre réglementaire permettra-t-il d'exporter des veaux de huit jours, sachant que la vaccination du cheptel de souche sera pratiquée, pour l'essentiel, par l'éleveur ? Seconde question : quelle sera la réponse des pays (Belgique, Italie, Espagne) qui ont accepté de mettre en place des règles moins contraignantes pour les animaux destinés aux échanges ?

**Questions en suspens**  
« Ces questions ont été clairement posées et détermineront les conditions dans lesquelles se déroulera la campagne de vaccination 2010-2011 », précise Denis Gilliot, le coordonnateur des filières animales, au sein du pôle animal de Coop de France. Réponse attendue en septembre, au moment où nous mettons

« profonde satisfaction » à l'égard d'une proposition formulée par GDS France, « dès l'année dernière ». Marc Gayet, son président, se félicite que « le droit rejoigne aujourd'hui le bon sens » et souligne qu'« il appartiendra à chaque éleveur de prendre ses responsabilités ». Il rappelle, en particulier, que « la très bonne situation française » au regard de la FCO résulte « largement » de la vaccination de masse. De plus, ainsi que l'a rappelé l'Anses (ex-Afssa), les risques de réurgence de la maladie existent, en dépit de l'évolution favorable de la situation. C'est pourquoi, la plupart des acteurs de la filière, y compris la FNB, invitent à la prudence et à « ne pas baisser la garde », appelant à une vaccination massive, « seule garante de la protection du cheptel ». ■

**LU DANS LA PRESSE.**

**La contractualisation, façon Sicarev, saluée par la presse spécialisée**

« Soudain, tout le monde découvre les vertus de la contractualisation. Il était temps ! » Sous le titre « Discipline », Hervé Plagnol, consacre, à la filière Sicarev, l'essentiel de son éditorial paru dans l'édition d'Agra Presse, datée du 13 septembre dernier. Le rédacteur en chef de l'hebdomadaire spécialisé rappelle que la contractualisation y est à l'œuvre depuis de nombreuses années déjà. Sicarev, explique-t-il, « propose de véritables formules à la carte », dont les paramètres prennent en compte les poids de carcasse, les périodes de sortie des animaux, des objectifs de marge, les coûts de production, etc. (détails techniques dans notre précédente édition). « L'ensemble est très abouti », commente le journaliste, qui s'interroge : « Pourquoi ce type de contrats, dont l'avantage est aussi grand pour la coopérative (elle peut gérer sa pro-

duction et mieux saisir les opportunités commerciales) que pour l'éleveur (il sait où il va en matière de revenu), n'est-il pas plus répandu ? » Pour des raisons de « culture » propres au milieu agricole, suggère Hervé Plagnol. Certes, poursuit-il, il faudra sans doute adapter ces contrats en fonction de ce que prévoit la loi de modernisation, mais ils représentent en tout cas « un outil d'avenir ». Et, comme tous les outils, l'efficacité de celui-ci tient à la manière dont on s'en sert : « Ils n'auront leur utilité que si les signataires observent la discipline de les respecter. Et renoncent à les remettre en cause dès que les prix de marché flambent. Cela s'est vu. » ■

L'éditorial d'Hervé Plagnol est en ligne, dans sa version originelle, sur [www.alliances.coop](http://www.alliances.coop), rubrique « infos générales ».

**L'œil en coulisses...**

**EN BAISSÉ**

La production bovine française baisserait de 3 % en 2010. Le déficit de production de viande bovine finie atteindrait 9 %. [Institut de l'élevage]

**EN HAUSSE**

En juillet et août, le cours du blé a augmenté de 100 €, passant de 132 €/t, début juillet, à 230 €/t, fin août.

**Les Gens**

**PHILIPPE-ARMAND MARTIN**, député UMP de la Marne et auteur d'un rapport sur les signes de qualité pour la Pac de l'après-2013, considère qu'« il ne peut y avoir de politique de qualité sans maîtrise et régulation de la production ». Le rapport, voté fin juin, par la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale, fait du maintien des AOP et IGP, « un point essentiel » de la réforme.

**PHILIPPE MANGIN**, président de Coop de France, au sujet de la loi de modernisation de l'agriculture, publiée le 28 juillet au JO : « Le contrat remet la demande, le marché, au cœur du métier de l'agriculteur et contribue à lui donner du sens » (l'analyse détaillée de la loi est disponible sur [Alliances.coop](http://Alliances.coop)).

**RECORD.**

Avec plus de 60 kg par personne et par an, les Uruguayens sont désormais les premiers consommateurs de bœuf, devant les Argentins. Selon les projections officielles des deux pays, les Argentins consommeront chacun, en moyenne, 56,56 kg de bœuf cette année, contre plus de 60 kg pour les Uruguayens... et autour de 25 kg pour les Français.

**le débat d'alliances**

« L'AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL n'est pas la mesure la mieux adaptée pour donner, aux consommateurs, une information environnementale "sincère, objective et complète" » [C. Lapasin, Céléne]



« AU MOTIF d'améliorer les bilans carbone des filières, certains pourraient être amenés à prendre des décisions totalement irrationnelles. Il faut être très prudents. » [R. Lecerf, Carrefour]



« LE BILAN CARBONE, c'est la bouteille à l'encre. C'est incompréhensible, pour nous, les consommateurs. Il faut arrêter de mettre les gens, les éleveurs notamment, à l'index. » [J. Barrault, CTCR]



« PAS JUSTE, PAS FIABLE, PAS LOYAL, PAS HONNÊTE »

**Étiquetage carbone : pourquoi le refuser comment le réfuter**

Oui, il est possible de délivrer aux consommateurs, une information « sincère, objective et complète », ainsi que l'exige la loi issue du Grenelle de l'environnement. Non, il n'est pas possible de le faire sur la base de la méthode officielle, dite « étiquetage carbone », développée par l'Ademe et l'Afnor, et dont l'analyse montre qu'elle est la pire des solutions, capable de ruiner la meilleure des intentions, en l'occurrence, lutter contre le réchauffement climatique. Décryptage.

Rien de tel qu'un raisonnement par l'absurde pour montrer combien l'étiquetage carbone est pervers. Pis : comment il dessert les objectifs de ses propres partisans et ceux du législateur. Pis encore : comment il fournit une caution écologique inespérée aux plus anti-écologiques des acteurs économiques. Deux exemples illustrent, mieux que de longs palabres, les contradictions fondamentales et les conséquences funestes de l'étiquetage carbone, tel qu'il est actuellement développé par l'Ademe et l'Afnor et qui pourrait être rendu obligatoire (lire page 7). Premier exemple, première question, première étrangeté : va-t-on devoir condamner l'agriculture biologique au prétexte qu'elle serait plus nocive pour l'environnement que l'agriculture intensive ?... La loi, dite « Grenelle-1 », adoptée par l'Assemblée nationale, le 21 octobre 2008, dit, dans son article 28, vouloir que l'agriculture « contribue à la réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre ». Louable intention. « Cependant, poursuit justement le législateur, les processus intensifs de production font peser des risques parfois trop forts sur les milieux, menaçant aussi le caractère durable de l'agriculture elle-même. » Fort de cet argument, le législateur veut développer l'agriculture biologique. Et il chiffre son ambition : en porter la surfa-

ce à « 6% en 2012 et 20% en 2020 » (1,7% de la SAU en 2009). Sauf que la méthode officielle, dite « ACV simplifiée », développée dans le cadre des lois Grenelle, par la plate-forme Ademe-Afnor, montre que l'élevage biologique présente le plus mauvais bilan carbone de tous les systèmes de production. Le plus mauvais, et de loin. D'un côté, on dit promouvoir l'agriculture biologique ; de l'autre, on la signalerait au consommateur, via l'étiquette qui serait apposée sur chaque barquette de viande, comme étant plus néfaste que l'agriculture intensive, ce qui ne

serait pas le moindre des paradoxes, s'agissant des organisations qui ont été parmi les participants les plus actifs du Grenelle de l'environnement (WWF, Amis de la Terre, Biocoop, Confédération paysanne, Inpact, etc.) Car la méthode est ainsi conçue que ce sont les systèmes de production les plus intensifs qui présentent les meilleurs bilans carbone. Logique. Et tous les professionnels de l'élevage, éleveurs et techniciens, le comprennent spontanément : les cycles de production sont plus courts, les croissances journalières sont plus élevées, les indices de consommation sont plus faibles, etc. Autre argument, autre paradoxe, autre menace, selon Rémi Lecerf, le responsable de la réglementation des produits frais au sein du groupe Carrefour : « Pour améliorer le bilan carbone, »

**« L'agriculture durable comprend trois piliers : un pilier environnemental, un pilier économique, un pilier social. » [P. Dumas]**

Autour de la table du débat d'Alliances :

- CHRISTOPHE LAPASIN, secrétaire général de Céléne (Cellule énergie-environnement) ;
- RÉMI LECERF, responsable de la réglementation des produits frais, au sein du groupe Carrefour ;
- JACQUELINE BARRAULT, présidente du CTCR (Centre technique régional de la consommation) ;
- SYLVAIN MAUREL, chargée de la communication et des relations extérieures du CTCR Rhône-Alpes ;
- PHILIPPE DUMAS, président du groupe Sicarev ;
- JEAN-MICHEL PUECH, responsable qualité du groupe Sicarev.

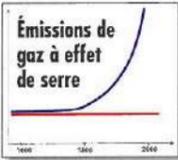


La filière Sicarev va saisir les parlementaires de sa zone d'activité pour les alerter sur les conséquences d'un étiquetage carbone précipité, inconsidéré et inconséquent. Pour leur montrer, aussi, comment la méthode Ademe-Afnor est contraire, et à la lettre, et à l'esprit des lois « Grenelle ».

« 95% DES CONSOMMATEURS veulent une alimentation respectueuse de l'environnement et pensent que c'est l'agriculteur qui est légitime dans le respect de l'environnement. [S. Maurel, CTCR] »

« COMMENT PEUT-ON envisager de mettre une étiquette sur un produit, en sachant que cette étiquette n'est pas fiable, pas juste, pas honnête ? C'est inadmissible ! » [B. Pouillon, Sicarev]

« LE BILAN CARBONE est, avant tout, une manne commerciale phénoménale pour les cabinets d'audit. C'est bien simple, on ne voit pas le bout du marché. » [J.-M. Puech, Sicarev]



■ Cécile Martin, chercheuse à l'Inra de Clermont-Ferrand-Theix, assure que les émissions de gaz à effet de serre, par les animaux d'élevage, n'ont pas varié au fil des siècles (en rouge, ci-dessus). En revanche, les émissions de CO<sub>2</sub> ont enregistré une augmentation exponentielle, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, en raison de l'industrialisation de nos sociétés (courbe bleue).

« certaines filières nous demandent de pouvoir réintroduire les farines animales dans l'alimentation des bovins. C'est une mauvaise solution. Il faut être très prudents. Certains, au motif d'améliorer les bilans carbone des filières, pourraient être amenés à prendre des décisions totalement irrationnelles. »

Second exemple, seconde question, seconde étrangeté : vart-on encourager le développement des feedlots brésiliens et poursuivre le saccage de la forêt amazonienne, au prétexte d'améliorer le bilan carbone de l'agriculture française ? ...

Une autre démarche de bon sens pour « réduire l'impact environnemental consiste à aller vers plus d'autonomie dans nos exploitations et à être moins dépendants de l'étranger, argumente Philippe Dumas, le président du groupe Sicarev. Les crises

sanitaires et financières récentes ont montré que, lorsque l'on dépend de l'extérieur, on ne maîtrise rien. » Le législateur n'a pas dit autre chose, et a tenu à compléter son projet de loi initial en y ajoutant l'objectif suivant : « Réduire la dépendance des systèmes de production animale aux matières premières importées [...], notamment les protéagineux. » Difficile d'être plus clair. En ces temps de concurrence internationale féroce et de flambée des cours des matières premières, on se dit, en effet, que l'autonomie nationale, particulièrement en protéines, est une bonne idée, plutôt que de faire traverser l'Atlantique à des cargos gorgés de soja brésilien. D'autant que le soja non-OGM est une denrée de plus en plus rare, particulièrement au Brésil, qui approvisionne traditionnellement les filières non-OGM européennes.

D'autant, aussi, que cela contribuerait à préserver la forêt amazonienne qui ne cesse de reculer sous les coups de boutoir du soja et des feedlots comptant plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de milliers de bovins (lire page 18). Sauf que l'intuition, même frappée au coin du bon sens paysan, ne résiste pas à l'épreuve de la méthode Ademe-Afnor. Christophe Lapasin, secrétaire général de Céléne : « L'outil Ademe-Afnor fait apparaître que l'impact environnemental de chaque kilo de soja importé du Brésil et transporté par cargos est plus faible que celui du soja produit en France et transporté par camions. » Et Rémi Lecerc de taquiner le second degré pour pousser le raisonnement jusqu'à l'extrême : « Si l'on veut un bon bilan carbone, mieux vaut faire venir des cargos du » **» suite page 8**

## Erreurs, mensonges et manipulations

Florilège non exhaustif...

■ En 2006, la FAO (Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation) affirmait que « le secteur de l'élevage émet des gaz à effet de serre qui, mesurés en équivalent CO<sub>2</sub>, sont plus élevés que ceux produits par les transports ». 18% et 13% respectivement. L'information tourne en boucle dans les médias, mais la comparaison présente au moins deux biais. Premier biais : la FAO ne tient pas compte du rôle important des prairies (lire notre précédente édition). Second biais, qui a été rectifié dans l'édition 2010 du rapport de la FAO, commenté par l'Institut de l'élevage : « Le chiffre de 18% des émissions de gaz au niveau mondial qui serait dues au secteur de l'élevage est repris, mais [...] les auteurs précisent que ce chiffre ne peut pas être comparé au 13% des émissions dues au transport, affiché par le Giec, puisque le Giec a réalisé des estimations au niveau du seul secteur économique (agriculture, transport, industrie...), alors que l'estimation de la FAO por-

te sur toute la chaîne alimentaire des produits de l'élevage. »

■ La très officielle Ademe a prétendu que la production d'1 kg de veau produisait autant de GES qu'un trajet de 220 km en voiture. Outre que l'on compare, de façon très discutable, des veaux et des voitures, outre que l'on affecte au veau la totalité de GES produits par la vache, « de plus, cette comparaison est aberrante, insiste Christophe Lapasin, notamment parce que les exemples sont calibrés pour impressionner. On sait ce que représente un trajet de 220 km en voiture, mais à quoi correspond 1 kg de veau pour le lecteur ? Si l'on voulait être objectif, il faudrait prendre un produit que le consommateur peut visualiser, comme, par exemple, une escalope de veau et non pas 1 kg. » L'Ademe a, semble-t-il, retiré de la circulation la plaquette imprimée. Toutefois, le document est toujours disponible sur son site internet et, pour l'information de nos lecteurs, sur [www.alliances.coop](http://www.alliances.coop).

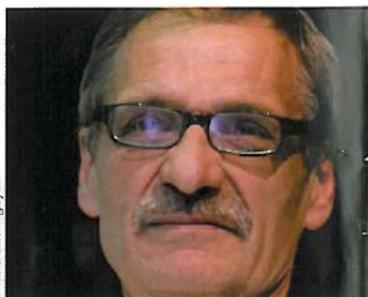
■ Le film « Home », de Yann Artus-Bertrand, qui a eu le succès que l'on sait, s'est peu embarrassé de

nuances, assimilant feedlots américains et élevages français, deux types d'élevage pourtant radicalement différents l'un de l'autre.

■ Il faut 15 500 litres d'eau pour produire... 1 kg de viande de bœuf, prétendent les militants anti-viande. Preuve, selon eux, que la production de viande bovine gaspille aussi l'eau. Pour parvenir à ce chiffre extravagant, leur calcul prend en compte toute l'eau de pluie qui tombe sur les pâtures, mais qui, élevage ou pas, tomberait quand même...

■ Le député européen Jean-Paul Besset (photo), élu du bassin allaitant (Centre-Massif Central), ancien porte-parole de la Fondation Nicolas-Hulot, fait partie des dix personnes qui, lors du Sommet de Copenhague, fin 2009, ont signé l'"appel des dix" pour une "grève de la viande". Dans une longue interview, donnée en février, à Réussir bovins viande, le député européen opère une volte-face rhétorique de haute volée, dont la pondération contraste singulièrement avec le peu de discernement de l'appel des dix et des déclarations intempêtes de Paul McCartney (notre édition de janvier 2010). « Ce n'étaient

pas les éleveurs à l'herbe, en France et en Europe, qui étaient visés, mais les régimes alimentaires des individus », comme un « amoureux, depuis



Marie-Lou Nguyen

longtemps. » « Les éleveurs du Massif Central n'y sont pour rien dans cette affaire-là », reconnaît l'élus, qui met en cause le développement des pâturages et du soja, au Brésil, un développement effectué au détriment de la forêt amazonienne. Nul doute que, dans le tintamarre médiatique de l'époque, les éleveurs allaitants auraient apprécié que ces nuances fussent apportées dans les médias généralistes et pas seulement dans une revue destinée... aux éleveurs allaitants. ■

## Christophe Lapasin, Céléne : « L'affichage environnemental n'est pas la mesure la mieux adaptée pour donner, aux consommateurs, une information environnementale "sincère, objective et complète" »

« Informer progressivement le consommateur, par tout procédé approprié, du contenu en équivalent carbone des produits et de leur emballage [...] au cours de leur cycle de vie ». Voilà ce que dit l'article 85 de la loi parue au Journal officiel, le 12 juillet dernier, dite « loi Grenelle-2 ». En substance, il s'agit de lutter contre le réchauffement climatique, en sensibilisant les consommateurs sur les conséquences de leur consommation. Tous les produits sont concernés, y compris, donc, les produits alimentaires. La loi définit aussi deux étapes importantes. La première débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2011, date à laquelle une expérimentation sera lancée, qui durera « au moins une année », précise la loi. La seconde étape passera par le Parlement, qui évaluera « l'opportunité d'une généralisation de ce dispositif ». Au cas où les députés et les sénateurs décideraient de le généraliser, les modalités pratiques feraient alors l'objet de textes réglementaires (décrets en Conseil d'État).

L'enjeu, pour la filière bovine, est dans cet article 85. Plus exactement, l'enjeu est dans la manière dont cet article sera mis en œuvre. En l'occurrence, qu'est-ce qu'un « procédé approprié » ? Pour Christophe Lapasin, « l'affichage environnemental n'est pas la mesure la mieux adaptée pour répondre à l'objectif inscrit dans la loi Grenelle-1, qui, dans son article 54, stipule que "les

consommateurs doivent disposer d'une information environnementale sincère, objective et complète" ». La tâche est d'autant plus complexe que l'information doit prendre en



« La focalisation sur les gaz à effet de serre a permis de déplacer la mire, de l'automobile et de l'industrie vers le bovin » [Christophe Lapasin]

compte la totalité du « cycle de vie » du produit, depuis la production des matières premières jusqu'à leur consommation, en passant par l'élimination des déchets. De plus, la méthode doit être à la fois simple sur le plan technique et accessible sur le plan économique pour que toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, puissent la mettre en œuvre. « Voilà un double objectif ambitieux, mais contradictoire », commente Christophe Lapasin.

L'affichage environnemental est souvent comparé à l'étiquette énergie, affichée, depuis 1995, sur tous les appareils électroménagers, qui sont classés de « A » à « G », en

fonction de leur performance énergétique, du plus « économe » au « peu économe ». L'intention de l'affichage environnemental est d'ailleurs la même : synthétiser, au travers d'un chiffre, la conséquence d'un produit sur le réchauffement climatique. Le critère retenu est la production de gaz à effet de serre (GES), traduite en « équivalent carbone ». La comparaison s'arrête là, car, si l'étiquette énergie repose sur la comparaison d'un seul paramètre (la performance énergétique des appareils), l'affichage environnemental prend en compte une multitude de critères, évalués tout au long du cycle de vie des produits (par exemple, les quantités de méthane et de protoxyde d'azote produites par les litières, par les fumiers, par les animaux ; la fertilisation organique apportée, l'azote fixé dans le sol, les nitrates lessivés, etc.)

La difficulté est d'autant plus phénoménale que, « même avec un seul paramètre, des résultats en trompe-l'œil sont constatés », précise Christophe Lapasin. L'étiquette énergie, contrairement à ce que son nom donne à penser et contrairement à ce que l'on pense habituellement, ne compare pas la consommation d'énergie des appareils, mais leur performance énergétique : « Pour les réfrigérateurs, par exemple, on constate que les consommateurs choisissent des appareils plus efficaces, mais avec des capacités toujours plus importantes, ce qui fait que la consommation d'énergie reste la même. Et c'est d'ailleurs pourquoi on envisage de revenir à un indicateur encore plus simple : la consommation d'énergie. » En effet, ajoute l'expert, c'est la consommation d'énergie, notamment d'énergie fossile, qui reste « le principal facteur d'accroissement de l'effet de serre ». Or, par une espèce de retournement rhétorique invraisemblable, « la focalisation sur les gaz à effet de serre a permis de déplacer la mire, de l'automobile vers le bovin ».

De plus, la méthode Ademe-Afnor a « négligé » jusqu'ici les coproduits animaux. En d'autres termes, souligne Christophe Lapasin, « la viande et le lait portent, seuls, le poids des émissions de CO<sub>2</sub> dues à la production des animaux ». Or l'abattage-transformation produit une multitude de sous-produits : aliments pour animaux domestiques, farines, graisses, peaux, os, etc. « Par exemple, 20 à 30% des produits, qui ne sont pas destinés à la consommation humaine, finissent en petfood. Pourquoi le carbone émis durant la vie de l'animal n'est-il pas porté sur ces produits ? », s'étonne le secrétaire général de Céléne. ■

« La consommation d'énergie, notamment d'énergie fossile, reste le principal facteur d'accroissement de l'effet de serre »

## Bernard Pouillon, directeur général de Sicarev : « Pas question d'afficher des informations qui ne sont pas justes, pas loyales, pas honnêtes ! »

« Comment peut-on accepter de mettre une étiquette sur un produit, en sachant que cette étiquette n'est pas fiable ? Si le législateur s'obstinait à vouloir mettre en place l'éti-



quelage carbone, non seulement la viande bovine brésilienne est déjà moins chère que la viande française, mais, en plus, l'étiquette signifierait au consommateur qu'elle est plus respectueuse de l'environnement. Ce serait quand même un comble ! Les associations de consommateurs, présentes dans cette salle, nous disent qu'elles ne veulent pas, et avec de bonnes raisons, de l'étiquetage carbone ! Veut-on encourager à produire le bœuf au Brésil ? À nous, les Airbus ; à eux, le bœuf ? Il y

a de quoi s'interroger. Nos organisations professionnelles doivent refuser catégoriquement l'étiquetage carbone. Pas question d'afficher, sur les produits, des informations qui ne sont pas justes, pas loyales, pas honnêtes ! C'est inadmissible ! De plus, on voudrait nous imposer de le faire en deux ou trois ans. Ce n'est pas sérieux. Et la France sera le seul pays à appliquer la mesure. Le seul en Europe ! Le seul au monde ! Veut-on que les entreprises françaises partent s'installer ailleurs ? ... »

**PHILIPPE DUMAS, président du groupe Sicarev:** «L'agriculture durable comprend trois piliers: un pilier environnemental, un pilier économique, un pilier social. L'enjeu environnemental ne se résume pas au seul bilan carbone. L'étiquetage carbone stigmatiserait injustement les produits et sanctionnerait injustement les éleveurs. Ce serait d'autant plus injuste que, depuis de nombreuses années, les filières sont engagées dans des démarches de progrès, telles que la procédure Agri Confiance.»



le président de Sicarev, «L'étiquetage carbone stigmatiserait injustement les produits et sanctionnerait injustement les éleveurs. Ce serait d'autant plus injuste que, depuis de nombreuses années, les filières sont engagées dans des démarches de progrès, telles que la démarche Agri Confiance» (lire page 27). «Ce que veulent les consommateurs, ajoute Christophe Lapasin, c'est qu'un produit soit respectueux de l'environnement. Ça ne veut pas dire qu'il doit avoir un score carbone le plus faible possible. Ça veut dire que sa production n'a pas contribué à polluer l'environnement à chacune des étapes de sa production. Des outils existent déjà, au niveau de l'administration, pour contrôler les différents maillons de la chaîne.» Une analyse que confirment les consommateurs eux-mêmes. Sylvaine Maurel, chargée de la communication du Centre technique régional de la consommation (CTRC Rhône-Alpes): «95% des consommateurs veulent une alimentation respectueuse de l'environnement et pensent que c'est l'agriculteur qui est légitime dans le respect de l'environnement.» Des réserves, aussi, de la part de la présidente du CTRC, Jacqueline Barrault: «L'étiquetage carbone est un concept flou, sur lequel nous émettons des réserves. Le consommateur veut avant tout savoir d'où vient le produit!» Et si, comme le suggèrent Jean de Bala-

thier, le directeur de Coop de France Rhône-Alpes-Auvergne, et Philippe Passe, le président d'Actis Bovins, l'affichage carbone n'était, au fond, pour les citoyens, que «le moyen de s'acheter une bonne conscience à bon compte»? Et si l'élevage n'était, au fond, qu'un bouc émissaire du réchauffement climatique, une manière de stigmatiser les actes accessoires de certains, pour que d'autres puissent ne pas renoncer à leur essentiel: la voiture, l'avion, «l'impact environnemental relativement élevé de nos sociétés»? Et si ce qui «rend malade» Jean-Luc Desnoyer, le président de Covidio-Bovicoop, était que cet étiquetage carbone n'est rien d'autre, au fond, qu'une «préoccupation de riches», alors qu'un milliard de personnes sont sous-alimentées dans le monde? Alors, la méthode Ademe-Afnor ne révélerait pas seulement la méconnaissance de ses promoteurs sur les réalités techniques, économiques et sociales des filières animales et du milieu rural; elle serait aussi un scandale. Si ses concepteurs en connaissaient les implications, leur inconséquence, alors, serait assurément coupable. S'ils ne les connaissaient pas, leur inconséquence serait plus coupable encore. ■

L'analyse de Célene et les documents cités sont disponibles sur *alliances.coop*, rubrique «Alliances magazine».



**CÉLENE** (Cellule énergie-environnement) est une association regroupant les fédérations auxquelles adhèrent les entreprises d'abattage-transformation des viandes: Coop de France bétail et viande, Fia (industries avicoles), Fnep (abattoirs prestataires de service), Fnicgv (industrie et commerce en gros des viandes), Sniv-SNPC (industrie des viandes).



Le CTRC (Centre technique régional de la consommation) réunit 14 organisations de consommateurs, dans la région Rhône-Alpes, lesquelles représentent 46 fédérations départementales.

**Rémi Lecerf, Carrefour: «L'étiquetage carbone n'est pas suffisant en lui-même»**

«Dès que les projets de réglementation sur l'étiquetage carbone ont été annoncés, le groupe Carrefour s'est intéressé à la manière dont elle pourrait être appliquée sur les produits de la marque Carrefour. Nous nous sommes vite aperçus que la méthode était très complexe et que l'évaluation n'était pas fiable. Autrement dit, l'information que nous aurions donnée au consommateur aurait été mauvaise, ce qui l'aurait conduit à faire de mauvais choix. Si l'information est communiquée via l'étiquette, les valeurs doivent être fiables à 100%. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de moyennes ou d'évaluations approximatives. L'information doit être fiable et vé-

rifiable. Pour l'instant, on en est encore loin. «De plus, nous estimons aussi que l'étiquetage carbone n'est pas suffisant en lui-même. L'information doit porter sur l'impact environnemental global: sur la pollution de l'eau, sur la biodiversité, etc. Ne communiquer que sur le CO<sub>2</sub>, est, de notre point de vue et dans l'état actuel de la méthode, insuffisant et trompeur. «Nous adhérons globalement à l'état des lieux dressé par Célene. Effectivement, notre première intention était de privilégier les démarches volontaires. Par ailleurs, les productions animales doivent être considérées globalement, notamment en ce qui concerne le piège-

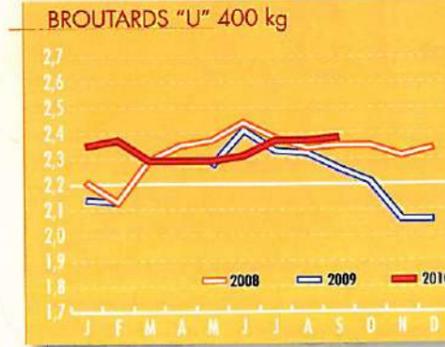
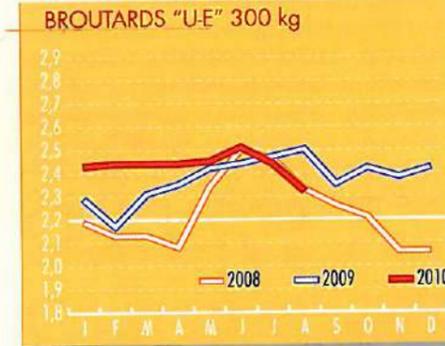
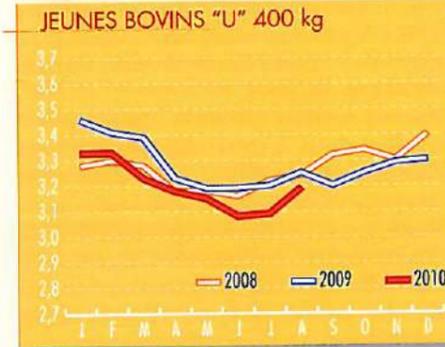
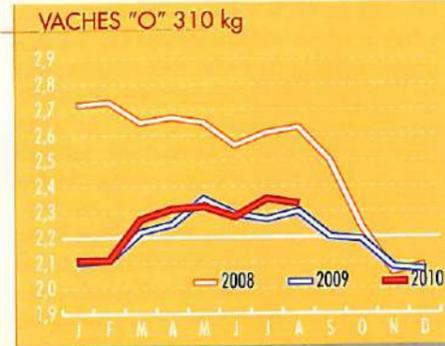
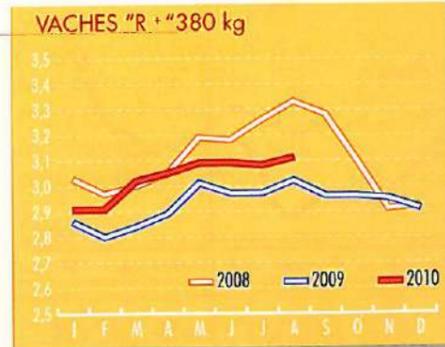
de du carbone réalisé par les prairies naturelles. C'est une question de bon sens: l'impact environnemental est différent, selon que la production est intensive, sans lien au sol, ou selon qu'elle est extensive, avec beaucoup de prairies naturelles et une alimentation produite sur l'exploitation. «Cela étant, on ne peut pas rejeter une méthode et dire: "On ne fait rien". Il faut être capable de prouver que la filière met en place des bonnes pratiques pour réduire ses consommations d'énergie à tous les niveaux, au niveau de l'élevage, au niveau de la transformation, au niveau de la distribution. En ce qui nous concerne, ça passe par des rideaux froids qui se baissent sur les

meubles froids pendant la nuit, par une gestion des coupures d'électricité, par une optimisation logistique, etc. Il faut démontrer que nous travaillons sur la question et que des actions sont menées pour améliorer ce qui peut l'être(1).» ■

(1) Lire, à ce sujet, les diagnostics "environnement" dans le cadre d'Agri Confiance, p. 27.

marchés

collations & tendances



Tendances des marchés



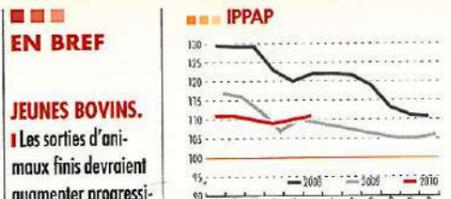
Marie-France Nigay directrice d'Actis Bovins (Loire) et responsable de l'approvisionnement des abattoirs de Sicarev

**Jeunes bovins: moins de production pour un marché sélectif.** La diminution de production prévue à partir de juillet a été confirmée. La raréfaction de l'offre a conduit à une hausse des cours de 0,15 €/kg en trois semaines. La vente est restée sélective tant sur les volumes que sur la qualité. Les JB "vieux" (plus de 20 mois) ou lourds (plus de 470 kg) sont difficiles à valoriser. Pour l'automne et la fin de l'année, la production s'annonce en recul par rapport à 2009. Cette tendance est corrélée aux cours du brouillard et aux disponibilités fourragères (récolte du maïs et des céréales).

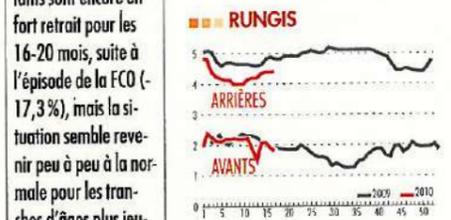
**Génisses: trop de génisses par rapport aux besoins.** Le second semestre s'annonce comme le premier: la production est excédentaire par rapport aux besoins. Les cours n'ont pratiquement pas évolué et se sont rapprochés de ceux des vaches. Cette tendance pourrait s'inverser à partir de 2011, puisque l'effectif des génisses de 16 à 24 mois diminue de 12% par rapport à 2009 (source FranceAgriMer).

**Vaches viande: marché fluide.** La production a été importante depuis le début 2010, avec des sorties assez régulières. Les nombreuses opérations commerciales des distributeurs ont permis un écoulement régulier des vaches. Au premier semestre, le niveau de prix était supérieur de 0,15 à 0,20 €/kg par rapport à 2009. Pour l'automne, le nombre de vaches s'annonce suffisant, bien que les éleveurs «avancent leurs sorties de vaches pour les mois d'été».

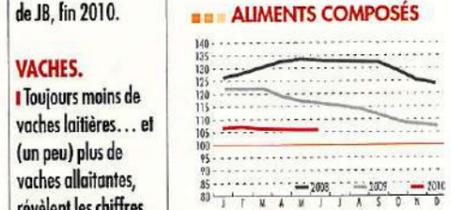
**Vaches Laitières: offre réduite.** Nombre de vaches laitières en diminution, besoins en lait plus importants: moins de vaches de réforme. Le manque d'abattage de vaches laitières va inclure un manque de minerai pour la fabrication du steak haché (le seul produit boeuf, dont la consommation a augmenté au premier semestre). Quelle substitution va s'opérer? JB laitiers? Vaches viande? Il faudra cependant gérer les à-coups de sorties de vaches laitières (octobre-novembre et fin mars).



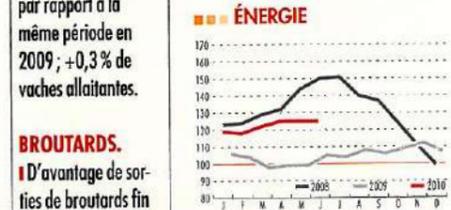
IPPAP: indice des prix des produits agricoles à la production (hors fruits et légumes). Base 100 en 2000 (source Insee).



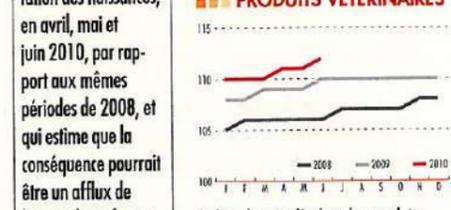
Prix de gros sur le marché de Rungis, quartiers arrières et avants de vaches "R" (prix au kg, taxes comprises). Source Insee.



Indice de prix d'achat des aliments composés pour gros bovins. Base 100 en 2000. (source Insee)



Indice de prix d'achat de l'énergie. Base 100 en 2000. (source Insee)



Indice de prix d'achat des produits vétérinaires. Base 100 en 2000. (source Insee)

